

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-0790 du 12/03/2025

Arrêté du 7 mars 2025

ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS UN EMPLOI DE DIRECTION

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte classement dans un emploi de direction.

Date d'application : 01/03/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS UN EMPLOI DE DIRECTION.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS UN EMPLOI DE DIRECTION



ARRÊTÉ

portant classement dans un emploi de direction

**LA MINISTRE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE,
CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS**

- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;
- Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret du 13 février 2025 portant nomination (Direction départementale des Finances publiques) ;
- Vu l'arrêté du 3 juin 2020 modifié fixant les modalités de recrutement des emplois de direction de l'État relevant de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 modifié pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le cadre dont le nom suit, est détaché et classé dans un emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques, à compter du 1^{er} mars 2025 selon les modalités indiquées ci-après :

Situation antérieure				Classement dans l'emploi de direction							
NOM	Prénom	Grade administratif	Echelon	Indice majoré	Date d'effet de la nouvelle occurrence	Grade administratif	Niveau	Groupe SE	Echelon	Indice majoré	Ancienneté conservée
MAUCHAUFFEE	Bruno	Chef de service de niveau 3 en référence au grade transitoire d'AE	11ème	1318	01/03/2025	Responsable de service des finances publiques en référence au grade transitoire d'AE	II	III	11ème	1318	26/12/2024

Article 2 : L'intéressé dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de la notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Directrice générale des Finances publiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 7 MARS 2025
 POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
 L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE,
 ADJOINT DE LA DÉLÉGATION ENCADREMENT
 SUPÉRIEUR ET TALENTS

MAXIME COUTEAU

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756